

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

REMERCIEMENTS

Dès le lendemain des élections du 23 octobre, la Municipalité a tenu à adresser, par affiche, ses remerciements aux nombreux électeurs qui lui ont renouvelé leur confiance.

Elle veut que les premières lignes de ce bulletin leur apportent l'expression de sa gratitude pour un geste auquel elle a été d'autant plus sensible que ces élections, qui lui étaient imposées, leur infligeaient un dérangement supplémentaire bien indépendant de sa volonté.

A une énorme majorité, la population clodoaldienne a apporté une approbation nette et sans équivoque de l'esprit d'équipe de la Municipalité sortante, de ses méthodes, de ses principes d'union et de travail efficace, de sa gestion honnête des deniers publics.

La confiance ainsi manifestée à la Municipalité, que l'on voit à l'œuvre depuis 1945, toujours soutenue par une fidèle majorité, lui crée l'obligation de continuer l'œuvre entreprise pour le bien de la cité.

Elle continuera donc à travailler dans le même esprit, avec le désir d'utiliser toutes les bonnes volontés qui voudront collaborer avec elle dans le seul souci du bien de tous.

Volontairement, on s'abstiendra ici de tous commentaires. Nos lecteurs les tireront eux-mêmes des chiffres du scrutin publiés dans les pages suivantes.

Va-t-on annuler une nouvelle fois les Élections Municipales ?

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire savoir, par lettre du 7 novembre 1955, qu'il avait reçu de MM. SALLES, DEVEZE et DUPÉRIER, un mémoire en date du 28 octobre 1955, demandant l'annulation des élections du 23 octobre 1955 dans la commune de Saint-Cloud pour propagande irrégulière.

Nos réalisations continuent...

Construction d'un nouveau Groupe Scolaire de 18 classes

Nous avons déjà annoncé la construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes dont deux classes maternelles avec salles de jeux, installations annexes (salle de cantine, cuisine) et des logements pour le personnel enseignant, sur un terrain récemment acquis par la ville, à l'angle de la rue du Mont-Valérien et de la rue du Pierrier.

Nous sommes heureux de faire savoir que ce projet scolaire a été approuvé le 18 octobre 1955 par M. le Ministre de l'Éducation Nationale, qui a fixé à 94.579.000 francs la dépense subventionnable. La dépense totale, qui dépassera avec le mobilier les 100 mil-

(Suite page 2).

L'Équipement Hospitalier, à St-Cloud

Agrandissement de l'Hôpital

Le Centre Anticancéreux

I. - L'Hôpital et l'Hospice

Saint-Cloud a la chance de posséder des établissements hospitaliers : un hôpital, d'une part, et une maison de retraite, d'autre part.

Ces établissements ne sont pas communaux. Ils ne sont aucunement dépendants du budget municipal. Ils

(Suite page 2).

Construction d'un nouveau Groupe Scolaire de 18 classes

(Suite de la page 1)

lions, sera financée entièrement par la ville, conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, à l'aide d'un emprunt à contracter auprès des différentes compagnies ou sociétés d'assurances, actionnaires de la Société Immobilière de la Rue du Mont-Valérien. Les subventions (Etat et Département) seront versées à la ville *a posteriori* et serviront à rembourser partiellement l'emprunt ainsi contracté.

Il s'agissait de faire vite pour pouvoir caser les enfants des familles qui viendront habiter les nouveaux immeubles. Aussi le Conseil Municipal a-t-il eu recours, sur la proposition de la Municipalité, à la procédure accélérée qui consiste, après autorisation ministérielle, à entreprendre les travaux sans attendre l'attribution de la subvention de l'Etat, en vertu de l'article 2 de la loi de finances du 7 février 1953.

Nous allons procéder à l'adjudication publique des travaux et nous pensons être en mesure de commencer ces travaux aussitôt après le 1^{er} janvier 1956.

L'Équipement Hospitalier de Saint-Cloud

(Suite de la page 1)

sont autonomes et placés sous la surveillance des Services départementaux de la Santé à la Préfecture de Seine-et-Oise, qui contrôlent étroitement les actes administratifs et financiers.

L'hôpital de Saint-Cloud est devenu trop petit pour les raisons suivantes :

- 1° Tout d'abord, l'hôpital Ambroise-Paré, de Boulogne, détruit pendant la guerre, n'a pas été reconstruit et la majeure partie de sa clientèle se reporte sur notre hôpital;
- 2° Notre hospice Lelégard est maintenant trop à l'étroit lui aussi et très souvent des vieillards sont hébergés à l'hôpital dans l'attente d'un placement à l'hospice, mobilisant ainsi des places précieuses;
- 3° L'accroissement de la population dans notre ville et les communes limitrophes nécessite des besoins nouveaux en organisation sanitaire;
- 4° La proximité de l'auto-route et l'intense circulation motorisée suscitent des mesures appropriées;
- 5° Les hôpitaux en général — celui de Saint-Cloud n'échappe pas à cette règle — voient affluer à eux de nouvelles couches sociales. Aux indigents se sont joints de multiples usagers payants, assurés sociaux ou non.

En raison de ces paiements, directs ou indirects, l'hôpital a perdu son caractère essentiellement charitable car il devient un service public relativement commercialisé.

A ce titre, il ne bénéficie plus guère, comme par le passé, des dons et fondations qui pourraient l'aider à se moderniser.

D'autre part, il conserve tout son caractère de bienfaisance, en raison des servitudes d'hébergement social qu'il ne peut éluder.

Dans l'ensemble, les vieux hôpitaux français sont installés dans des locaux vétustes, souvent conçus à usage d'hospices.

Ces hôpitaux sont loin de présenter les conditions

minima de confort, qu'une clientèle payante, de plus en plus importante, est en droit d'exiger.

Heureusement, Saint-Cloud a deux établissements distincts, dont l'un, l'hospice Lelégard, est relativement moderne, et dont l'autre a été considérablement modernisé.

En fait, la modernisation de l'ancien hôpital est presque achevée. Tous les services ont maintenant été remaniés. La chirurgie hommes, refaite en dernier, a même été dotée de prises d'oxygène à la tête des lits. Seuls, les escaliers, certains services généraux : cuisine, buanderie, lingerie, communauté, dépôt mortuaire, restent à refaire.

Mais les travaux de modernisation indispensables qui ont été faits, selon un plan établi en accord avec le corps médical, n'ont pas modifié sensiblement le nombre de lits et il est urgent de porter remède à cette situation.

Il serait raisonnable d'augmenter d'environ 140 lits la capacité de l'hôpital qui est actuellement de 145.

Il serait également raisonnable d'augmenter la capacité de l'hospice de 73 lits, selon un projet prévu portant le nombre total des vieillards hospitalisés à 258.

La commission administrative, dès 1945, s'est attachée au double problème de la modernisation et de l'agrandissement.

Le premier, comme il vient d'être dit, a été presque entièrement réalisé.

Pour le second, on avait envisagé d'agrandir l'hôpital en profitant de l'acquisition possible d'un immeuble sis 5, rue Gaston-Latouche. On pouvait traiter à l'amiable aux environs de 7 millions pour l'acquisition de cette propriété en 1947 mais l'estimation trop faible (6 millions) des Domaines a empêché la réalisation amiable et a obligé la Commission administrative à aller à l'expropriation.

L'expropriation fut longue et difficile et c'est 27 millions qu'il fallut déboursier au mois de mars 1954.

Il va de soi que la partie des fonds destinés à l'amélioration de la propriété n'était plus suffisante puisqu'il avait fallu emprunter une grosse somme pour parfaire le prix de l'acquisition.

La cherté du prix payé pour l'immeuble Gaston-Latouche obligea la Commission administrative à marquer un temps d'arrêt dans ses réalisations.

M. le Préfet de Seine-et-Oise avait été, en son temps, saisi de la question et l'idée lui vint de demander à la Commission administrative de lui rétrocéder, pour le Centre anticancéreux départemental qu'il voulait former, l'immeuble de la rue Gaston-Latouche.

Le Maire d'abord, la Commission administrative et le Conseil municipal ensuite, puis le Conseil général donnèrent un avis favorable.

S'il y eut quelque émoi parmi les personnes informées de la population et parmi le corps médical, c'est que l'on ne tenait pas compte des promesses formelles qui avaient été faites au Maire par M. le Préfet et par M. le Directeur départemental de la Santé.

Ces personnalités comprenant la position du Maire, qui voulait bien favoriser à Saint-Cloud la création d'un Centre départemental anticancéreux, mais qui ne voulait pas que ce Centre fût érigé aux dépens de l'Hôpital, avaient, en effet, promis le plus formellement qu'au contraire, l'agrandissement et la modernisation en seraient facilités et que de très importants crédits seraient mis à la disposition de nos Etablissements hospitaliers.

C'est maintenant chose faite et la lettre du 19 septembre que nous croyons devoir publier *in-extenso*, car

elle est capitale, met un point final aux craintes qu'avaient certains de ne pas voir M. le Préfet de Seine-et-Oise tenir sa promesse, craintes qui, pour notre part, ne nous ont jamais effleurés.

*Le Directeur Départemental de la Santé
à Monsieur le Président de la Commission Administrative
de l'Hôpital de Saint-Cloud.*

Objet : PLAN D'ÉQUIPEMENT HOSPITALIER DE LA RÉGION PARISIENNE.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que mon collègue, le D^r Hazemann, inspecteur divisionnaire de la Santé à Paris, m'informe que le projet concernant votre hôpital a été retenu par la Commission Nationale d'Équipement Hospitalier.

En raison de la limitation des crédits, mais par substitution du projet de Saint-Cloud à d'autres projets abandonnés, et qui ne concernent pas la Seine-et-Oise, une première inscription de 100 millions de travaux subventionnables a été prévue dans la tranche inconditionnelle de 1956-1957. Étant donné que l'Hôpital de Saint-Cloud ne figurait pas au plan initial de 1951, cette décision doit être considérée *comme un succès*. Elle permet par ailleurs de donner satisfaction au Corps médical hospitalier de Saint-Cloud auquel j'avais fait la promesse formelle de défendre son programme en priorité.

Il convient donc d'individualiser *une première tranche* de travaux d'un montant de 100 millions. L'opération sera d'autant plus réalisable que je vous ai toujours conseillé d'étudier votre programme sous la forme de plusieurs projets fractionnés constituant chacun une opération viable et relativement autonome. Pour le reste du projet, les 158 millions qui n'ont pu être inscrits sur la première partie du programme, seront pris en considération au moment de l'élaboration du prochain plan quadriennal 1958-1961, après acceptation d'une loi par le Parlement.

Je vous communique ci-dessous les précisions données quant à l'établissement du dossier, à l'élaboration duquel je participerais très volontiers si vous m'en exprimez le désir.

La subvention d'État se montant à 40 % du volume des travaux pourra être obtenue pour chaque tranche annuelle, sur production des dossiers à la date limite du mois de mai (mai 1957 pour Saint-Cloud, l'avant-projet devant être préparé pour octobre 1956).

D'autre part, l'approbation de chaque projet est conditionnée, après avoir reçu les avis favorables réglementaires de ma Direction, de la Direction départementale de la Population et de l'Entr'Aide Sociale de Seine-et-Oise, de l'Inspection Divisionnaire de la Santé, de l'Inspection Divisionnaire de la Population et de l'Entr'Aide Sociale de Paris, et de l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées de Seine-et-Oise, par l'examen du programme du projet en section technique de la Commission du Plan d'Équipement Hospitalier.

Il s'agit d'une série d'opérations que je me permets de vous détailler ci-après :

La section technique examine d'abord le principe de l'opération proposée qui doit lui être présentée sous forme d'un programme accompagné d'un plan architectural succinct. Ce programme doit comporter :

- 1° Le nombre de lits;
- 2° La distribution par service;
- 3° La justification des extensions demandées;
- 4° La production du coefficient moyen d'occupation et du séjour moyen;
- 5° Les considérations techniques et médicales imposant l'élaboration du projet;
- 6° Une délibération de la Commission administrative approuvant le projet et s'engageant à procéder à la coordination des sources financières, c'est-à-dire demander une subvention de l'État, demander une aide de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale, procéder aux demandes d'emprunts gagés sur le prix de journée, réaliser les biens du patrimoine lorsque cela est possible : cette délibération comportant un engagement financier, doit être approuvée par la Municipalité qui garantit les emprunts éventuels;
- 7° Un plan architectural sommaire avec devis descriptif et estimatif approximatifs;

Après approbation de ce programme qui comporte essentiellement une prise de position de la Commission administrative accompagnée d'un travail de conception architectural mais qui n'a pas nécessité l'élaboration de plans complets, la Commission administrative peut procéder à la constitution d'un dossier réglementaire comportant des plans détaillés et un devis exact. Ces plans sont soumis une seconde fois à la section technique de la Commission Nationale du Plan.

Cette procédure a pour but d'éviter qu'une étude architecturale coûteuse soit poussée trop loin avant l'approbation du principe même de l'opération.

*Le Directeur Départemental de la Santé,
Signé : D^r A. SPILLMANN.*

II. - Le Centre Départemental Anticancéreux

Nous en venons maintenant à cette future réalisation qui verra le jour en partie grâce aux bénéfices du casino d'Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

C'est au cours de ce mois que commenceront les premiers travaux d'aménagement, c'est-à-dire environ un an après la décision de création par le Conseil général.

C'est à proximité immédiate de l'hôpital et de la gare de Saint-Cloud, dans la propriété du n° 5 de la rue Gaston-Latouche, que va s'élever le futur établissement composé de quatre bâtiments principaux.

Le premier pavillon existant, au milieu du parc, abritera en son rez-de-chaussée et ses quatre étages un bloc opératoire ultra-moderne, une salle d'hébergement de 55 lits et les services généraux.

Dans les deux étages du second pavillon, également existant, en bordure de la rue Charles-Lauer, seront aménagés des logements pour le personnel. En bordure de la rue Dailly sera construit un troisième bâtiment au sous-sol duquel on placera une bombe au cobalt. Des salles de consultation, des laboratoires de recherches de chimie biologique, des services administratifs occuperont le rez-de-chaussée et les deux étages de ce pavillon. Un second immeuble sera bâti, qui servira à héberger 70 malades.

Fonctionnant en étroite liaison avec l'Institut de Villejuif et la Fondation Curie, le Centre de Saint-Cloud aura pour mission de dépister la terrible maladie par des études et des analyses du malade, de canaliser les cancéreux, selon leur état, sur les établissements sélectionnés, de conseiller les médecins traitants. Il ne gardera que les cas douteux nécessitant un examen prolongé et des cas graves réclamant l'intervention de traitements énergiques. Par ailleurs, il se livrera à la recherche et à l'isolement des virus cancéreux et à la recherche d'un traitement général du fléau.

C'est le D^r Bourdin, actuellement secrétaire général adjoint de l'Institut de Villejuif, qui en prendra la direction.

On espère que le Centre pourra ouvrir ses portes au cours de l'année 1957.

Une partie importante des bénéfices du casino d'Enghien-les-Bains aide à la réalisation du projet — environ 250 millions — et, par la suite, au fonctionnement du Centre anticancéreux de Seine-et-Oise. Cette participation résulte de la décision prise par le Conseil d'administration, en mai 1954, de consacrer un pourcentage de l'excédent annuel des recettes à l'aide aux cancéreux. Primitivement, il avait été question de créer avec ces ressources nouvelles un laboratoire de recherches anticancéreuses privé. Mais, en définitive, les administrateurs du casino, sollicités par le Préfet, jugèrent leur participation au projet départemental beaucoup plus utile.

**

Ainsi, nous aurons fait coup double. Nous aurons un hôpital moderne et considérablement agrandi et nos administrés bénéficieront d'un Centre de dépistage et de traitement anticancéreux, d'une importance capitale.

Nous croyons avoir bien travaillé pour Saint-Cloud et nous pensons même que dans un avenir peut-être encore lointain, notre établissement sera appelé à jouer un rôle sur le plan national.

En effet, il n'est pas interdit de penser que par la réforme du Codé de la Santé, les différents établissements répartis dans la ville ne fassent plus qu'une seule et même formation sanitaire.

SUR LE STADE MUNICIPAL

Les réserves professionnelles du Racing ont inauguré la saison de foot-ball 1955-1956

Le dimanche 4 septembre, dans le cadre de la fête patronale de Saint-Cloud, et pour l'ouverture de la saison de foot-ball 1955-1956, la Société Municipale l'U. A.S. « La Clodo », sur le magnifique et nouveau stade municipal, quai Carnot, nous a donné un spectacle de choix.

Le coup d'envoi pour la partie avec le Racing-Club (1^{er} B. Pro) de Paris fut donné par le Maire. Ce fut une très belle partie, au cours de laquelle nos joueurs de « La Clodo » firent preuve de beaucoup de cran. Ils durent s'incliner devant les professionnels du Racing, qui remportèrent la victoire par 6 buts à 1, mais montrèrent qu'avec un entraînement régulier, ils pourront se mesurer à tous avec chances de succès.

Le tapis de verdure de notre stade était parfait, malgré la période de sécheresse que nous avons traversée. Nous devons remercier le paysagiste et le personnel municipal d'entretien et de gardiennage.

A LA SALLE DES FETES MUNICIPALE

Une belle démonstration de cuisine et de pâtisserie au gaz

Le 14 septembre, le Gaz de France et le Comité National de Propagande pour la Consommation du Poisson avaient organisé, Salle Municipale des Fêtes, une démonstration de cuisine et de pâtisserie au gaz.

Environ 500 personnes avaient répondu à leur appel.

Personne n'eut à regretter son déplacement car le professeur de cuisine Dret n'est pas seulement un excellent chef, mais c'est un orateur né, aussi sympathique que dynamique.

Pendant deux heures, il tint son auditoire sous le charme de sa parole persuasive. Ses plats furent très appréciés et il serait superflu de dire que la tombola gratuite fit de multiples heureux.

On applaudit M. Dret, mais encore son présentateur et son ami, le premier cuisinier de France, M. Lapierre, qui est au surplus notre compatriote, et auquel nous offrons nos compliments pour son titre envié.

LA NOUVELLE DIRECTRICE

DU LYCÉE DE JEUNES FILLES DE SAINT-CLOUD

Nous souhaitons la meilleure des bienvenues à la nouvelle directrice de notre lycée de jeunes filles, Mme SAINT-GUILY. Fille d'un grand universitaire, qui fut proviseur des lycées de Cherbourg, Brest, Marseille et du lycée Voltaire à Paris, Mme SAINT-GUILY nous arrive de Marseille où elle a dirigé avec plein succès et successivement les deux lycées de jeunes filles de la capitale provençale. Agrégée de mathématiques, elle a obtenu partout où elle est passée des résultats excellents, soit comme professeur, soit comme administratrice. Il en sera de même à Saint-Cloud.

NOTRE NOUVEAU PERCEPTEUR

Pour succéder au regretté M. Ancla, l'Administration a choisi M. CLERGERIE, qui nous vient du Creusot où il a été longtemps percepteur. Originaire de la Dordogne, M. CLERGERIE, qui fut chef de division à la Préfecture de ce département et qui est Chevalier de la Légion d'Honneur, nous arrive avec la réputation d'un gros travailleur et d'un fonctionnaire aussi dévoué que bon.

Partout où il est passé, il a pleinement réussi. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

M. DELTEIL NOUS A QUITTÉS

M. DELTEIL, receveur des postes à Saint-Cloud, vient de nous quitter. Il prend sa retraite à Montolieu, près de Carcassonne, dans l'Aude, après une vie de travail tout entière consacrée au bien public. Fonctionnaire aimable et averti, toujours souriant et toujours sur la brèche, il ne comptait dans Saint-Cloud que des amis. Il était dans notre ville depuis plus de quinze ans. Il eût pu obtenir maintes fois un avancement mérité, mais il tenait à rester au milieu des Clodoaldiens et avec un personnel qu'il aimait et dont il était l'ami. Nous lui souhaitons de passer dans sa nouvelle résidence des jours longs et heureux et nous l'assurons que les habitants de notre ville garderont de lui le meilleur des souvenirs.

SEANCES CINEMATOGRAPHIQUES

Prochaines séances de cinéma éducatif, organisées par la Municipalité, à la Salle Municipale des Fêtes, les jeudi 17 et 24 novembre et les 15 et 22 décembre, à 15 heures.

Entrée libre et gratuite.

**

Le Cinéma des Jeunes de Saint-Cloud, qui est animé par l'Association des Familles et qui a déjà donné deux séances au Régent, en octobre et novembre, donnera, toujours au Régent, sa 3^e séance de l'année scolaire, le 15 décembre, à 14 heures. Prix unique des places : 50 francs.

**

Notons aussi que les séances organisées dans la crypte de la chapelle du Val-d'Or, une ou deux fois par mois, obtiennent un vif succès ainsi que celles qui mensuellement sont réservées aux pensionnaires de Lelégard.

Les jeudis 1^{er} et 8 décembre, séances dans la crypte de la chapelle du Val-d'Or, à 15 h. 30.

Aux environs de Noël, séance à Lelégard.

On ne saurait trop remercier le Service d'Information du Ministère de la France d'Outre-Mer d'assurer gratuitement, avec son matériel, ses films et son personnel, les séances de Lelégard et du Val-d'Or.

INFORMATIONS DIVERSES

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE Recensement de la Classe 1957

Le maire rappelle que *jusqu'au 31 décembre 1955 inclus*, doivent se présenter à la Mairie (3^e bureau), munis du livret de famille de leurs parents ou d'un *extrait complet* de leur acte de naissance, pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement de la classe 1957 :

- 1^o *Les jeunes gens Français de naissance*, nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1937;
- 2^o *Les jeunes gens nés en France de parents étrangers* entre le 1^{er} et le 31 décembre 1937, *devenus Français par déclaration souscrite devant le Juge de paix* jusqu'au 31 décembre 1955;
- 3^o *Les jeunes gens nés en France de parents étrangers*, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1937, *qui depuis l'âge de 16 ans ont résidé en France d'une façon ininterrompue* et qui demandent à participer au recrutement de l'armée avec leur classe d'âge;
- 4^o *Les jeunes gens sans nationalité*, nés en France entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1937;
- 5^o *Les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1937 et les hommes de moins de 48 ans révolus, devenus Français par naturalisation* entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1955;
- 6^o *Les omis des classes antérieures.*

Les parents et tuteurs des jeunes gens *absents* de leur domicile, *engagés volontaires* ou *inscrits maritimes*, devront se rendre à la Mairie de leur domicile pour y faire recenser leurs fils ou pupilles.

TAXE SUR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A CLAVIER ET TAXE SUR LES CHIENS

Les personnes qui possèdent ou détiennent des pianos, orgues, harmoniums, depuis le 1^{er} janvier 1955, ainsi que celles qui possèdent des chiens, sont tenues, conformément aux dispositions légales, d'en faire la déclaration à la Mairie (3^e bureau), entre le 15 octobre et le 15 décembre 1955.

Les déclarations produisent leurs effets jusqu'à déclaration contraire, et les taxes continuent à être perçues sur la base de l'année précédente.

En conséquence, les personnes qui ne possèderaient plus ni instruments de musique à clavier, ni chiens, et qui voudraient obtenir une détaxe, voudront bien en faire la déclaration à la Mairie, pendant la période indiquée ci-dessus.

A PROPOS DE LA PROPRIÉTÉ DE LA VILLE

Au sujet des graffiti tracés sur les bâtiments publics ou privés, par des enfants ou des personnes qui ne se rendent pas très bien compte de la gravité de leurs actes, nous croyons devoir attirer l'attention de nos concitoyens sur une loi du 31 octobre 1955, qui complète l'article 483 du Code pénal.

Aux termes de cette loi seront punis d'une amende de 2.000 francs à 12.000 francs inclusivement et pourront l'être, en outre, de l'emprisonnement pendant huit jours au plus :

1^o « Ceux qui sans autorisation de l'administration auront par quelque procédé que ce soit, effectué des inscriptions, tracé des signes ou dessins sur un bien meuble ou immeuble du Domaine de l'Etat, des collectivités territoriales ou sur un bien se trouvant sur

ce domaine, soit en vue de permettre l'exécution d'un service public, soit parce qu'il est mis à la disposition du public.

2^o « Ceux qui sans être propriétaire, usufruitier ou locataire d'un immeuble ou sans y être autorisé par une de ces personnes, y auront par quelque procédé que ce soit, effectué des inscriptions, tracé des signes ou dessins. »

Nous sommes persuadés que nos concitoyens qui ont comme nous le plus vif désir de voir notre ville propre, n'encourront jamais les peines prévues par la loi susvisée.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels, les promotions ci-après :

Bulletin Officiel des Décorations du 25-8-55, n^o 19.

Officier du Mérite Commercial

(Décret du 8 août 1955)

M. SABATIER Emile, vice-président du Syndicat des Négociants Français Importateurs de brai de houille, vice-président du Groupement Professionnel des Importateurs-Revendeurs de Combustibles par voies terrestres et fluviales, à Saint-Cloud, 3, rue Montesquiou.

Médaille d'Honneur du Travail

(Arrêté préfectoral du 16 juillet 1955)

Médaille d'Argent

M. BILLAUT Henri, 9, rue de l'Eglise, magasinier L.M.T.

Mlle CROIZER Philomène, femme de charge chez Mlle E.-W. Cox, 15, parc de Montretout.

M. DE COYE DE CASTELET Gaëtan, directeur des Recherches appliquées à la Régie Renault, 25, rue Dailly. Mlle DURIN Eva, inspectrice au Crédit Lyonnais, 5, rue Pasteur.

M. EHRMANN Albert, chef de musique à la Société Anonyme de Wendel et Cie, 19, rue du Calvaire.

M. FLAMANT Léon, régleur à la Régie Renault, 35, rue du 18-Juin.

M. GÉRARD Félix, rédacteur à la Caisse Primaire Centrale de Sécurité Sociale de la Région Parisienne, 4, place du Pas.

M. GILLET Georges, 11 bis, rue de Montretout, cadre à L.M.T.

M. GUILLET Jean, 14, avenue de Longchamp, chef de bureau, usine Latil.

M. LECLERC Paul, 23, boulevard Sénard, ouvrier commissionné modeleur à la Régie Renault.

M. MERCALI Louis, 11, rue Dailly, régleur aux Ets H. Grenier.

Mlle NORMAND Suzanne, 14, avenue Palissy, employée à la Société Générale.

Mme POGNON Germaine, vendeuse-représentante aux Ets Maurice Warnery, 3, rue des Gâte-Ceps.

M. POMEPU Jean, 8, rue de Nogent, agent de contrôle à l'Union pour le Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

M. SAINT-LÉGER Robert, 3, rue de l'Yser, typographe-compositeur à la Régie Renault.

M. WINKLER Henri, 6, rue du Commandant-Lareinty, ingénieur en chef aux Charbonnages de France.

Médaille de Vermeil

M. DELOR Pierre, 18, rue de la Paix, ingénieur en chef à la Société Générale de Constructions Mécaniques.

M. THIMON Georges, 35, rue Sevin-Vincent, vendeur technique aux magasins « Au Bon Marché ».

Résultats des Élections Municipales du 23 Octobre 1955

Liste d'Union Républicaine pour la Défense des Intérêts de Saint-Cloud

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS
CHAVETON Francis.....	4.142	1.314	5.456	ELU
MONSEL Raymond.....	4.156	655	4.811	ELU
ROLLIN Gaston.....	4.232	1.150	5.382	ELU
SCHREDER Jean.....	4.119	394	4.513	ELU
LAURENCE Anselme....	4.168	514	4.682	ELU
M ^{me} CLEMENT Maurice..	4.101	559	4.660	ELUE
M ^{me} LORRAIN Pierre....	4.134	303	4.437	ELUE
JOULIA Jean.....	4.171	296	4.467	ELU
CHARONDIÈRE Louis...	4.177	293	4.470	ELU
PETIT Marcel.....	4.163	206	4.369	ELU
BEAUFOCHER Raymond	4.150	213	4.363	ELU
OBLE Julien.....	4.164	97	4.261	
CHAUVEAU Roger.....	4.123	63	4.186	
COLIN André.....	4.166	130	4.296	ELU
DISCOUR Louis.....	4.126	63	4.189	
MARIN Jean.....	4.140	125	4.265	ELU
CALMEL Henri.....	4.144	106	4.250	
NEGRIER Maurice.....	4.087	109	4.196	
NOEL André.....	4.067	85	4.152	
PERNOT Henri.....	4.079	44	4.123	
DELAHAYE Daniel.....	4.127	153	4.280	ELU
BEL Alexandre.....	4.082	65	4.147	
GUILLAUME Léon.....	4.118	271	4.389	ELU
BROWAEYS Pierre.....	4.117	58	4.175	
M ^{me} AHIER Suzanne....	4.107	95	4.202	
BOUVIER Julien.....	4.098	45	4.143	
LEMONNIER André.....	4.178	205	4.383	ELU

Liste d'Entente Républicaine et Indépendante pour la Défense des Intérêts Communaux Liste Michel SALLES

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS
SALLES Michel.....	1.583	362	1.945	ELU
DUCROS Robert.....	1.526	246	1.772	ELU
DEVEZE Michel.....	1.456	233	1.689	ELU
COUTUREAU Alain....	1.514	240	1.754	ELU
BENOIT Albert.....	1.453	118	1.571	
M ^{lle} HUGUENIN Suzanne	1.377	41	1.418	
CHAVEGRAND Fernand.	1.413	75	1.488	
GARNIER Jack.....	1.391	37	1.428	
GIRAUDON Gilbert....	1.386	17	1.403	
M ^{me} GARRIGUES-FAYE..	1.357	26	1.383	
HATRY Alexandre....	1.439	139	1.578	ELU
BASSET Henri.....	1.346	32	1.378	
CHARDONNET Jean....	1.415	21	1.436	
CRUSSOL Jean.....	1.402	28	1.430	
ALLIOT Henri.....	1.348	10	1.358	
MASSON André.....	1.403	32	1.435	
DE GROEVE François..	1.334	4	1.338	
BRION Louis.....	1.391	47	1.438	
HOUEL Maurice.....	1.378	15	1.393	
LE COUEIX-MILLOT H.	1.372	16	1.388	
PAOLANTONI Gérard...	1.334	33	1.367	
BOURGEOIS René.....	1.363	1	1.364	
COLLOT Ernest.....	1.339	4	1.343	
M ^{me} CHAUVIN Yvonne..	1.305	4	1.309	
LEJARD Bernard.....	1.318	2	1.320	
DARFEUILLE Roger....	1.326	1	1.327	
TREVIDIC Victor.....	1.331	9	1.340	

Liste d'Union Ouvrière et Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux dans la Paix et l'Indépendance Nationale présentée par le Parti Communiste Français

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS
COMEAU Jacques.....	1.237	324	1.561	ELU
PRIMEL André.....	1.239	293	1.532	ELU
BOTTIGELLI Emile....	1.200	322	1.522	ELU
M ^{me} MALOISEL Eliane..	1.170	294	1.464	ELUE
M ^{me} SAMSON Louissette.	1.127	263	1.390	
LACHIZE Fred.....	1.126	21	1.147	
M ^{me} KERZREHO Yvonne	1.122	15	1.137	
BAROIS Fernand.....	1.123	6	1.129	
M ^{me} MONOM Martine....	1.124	11	1.135	
BOUVIER Claude.....	1.196	5	1.201	
M ^{me} BERTHELOT Marie..	1.157	15	1.172	
CHAPRON Jean.....	1.160	17	1.177	
CORTOT Louis.....	1.153	26	1.179	
SCHRAUT Adolphe....	1.156	1	1.157	
DUCHATEL Henri.....	1.158	14	1.172	
BONNISSONE Jean....	1.181	4	1.185	
M ^{me} BOURNISIEY Yvon.	1.121	8	1.129	
VOILLEMEN André....	1.154	3	1.157	
POITEL Maurice.....	1.157	7	1.164	
STEINER Paul.....	1.200	7	1.207	
ZEGUT André.....	1.159	6	1.165	
M ^{me} TARDY Madeleine..	1.155	—	1.155	
BONNARD Gaston....	1.220	5	1.225	
DESTOMBES Henri....	1.157	2	1.159	
RIDARD Marcel.....	1.107	3	1.110	
M ^{me} DOBEL Charlotte..	1.151	—	1.151	
M ^{me} LAHILLONNE Jean.	1.154	2	1.156	

Liste de Sauvegarde Républicaine et de Défense des Intérêts Communaux présentée par le PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS
DUPERIER Robert.....	768	132	900	ELU
BECART Etienne.....	689	113	802	
GIRAUDIER Robert....	644	46	690	
JONACK Marcel.....	662	35	697	
LECOCQ Jean.....	653	15	668	
M ^{me} PUJOL Simone.....	644	29	673	
URBAIN Max.....	647	3	650	
DORMOY DE LAHARPE..	654	16	670	
STEPHAN Christian....	626	8	634	
M ^{me} Vve MARAIS.....	639	24	663	
AURIBAUT Jules.....	632	13	645	
BOUVY Jean.....	653	26	679	
PERNES Gustave.....	618	1	619	
TREFFOT Lucien.....	623	3	626	
M ^{lle} MALIVERNET M.-M.	616	11	627	
GODIN Gabriel.....	628	6	634	
DERMINEUR Henri....	628	7	635	
DUPAS René.....	631	5	636	
M ^{me} LALLEMAND Renée	614	3	617	
COCHET Roger.....	627	2	629	
SALAT Pierre.....	636	7	643	
M ^{me} GASKA Annie dite Lucienne REY.	628	4	632	
MONANGE Edmond....	635	9	644	
DELSAUT François....	648	34	682	
GLUCK Georges.....	662	52	714	
FINELLE Robert.....	696	64	760	
LE GUEN Jean.....	707	141	848	ELU

Nombre de suffrages et de signes préférentiels obtenus par les listes (par bureau de vote)

DÉSIGNATION DES LISTES	1 ^{er} BUREAU MAIRIE		2 ^e BUREAU CENTRE CULTUREL		3 ^e BUREAU ÉCOLE DES GARÇONS MONTRETOU		4 ^e BUREAU ÉCOLE MATERNELLE MONTRETOU		5 ^e BUREAU ÉCOLE DES FILLES MONTRETOU		6 ^e BUREAU ÉCOLE DES GARÇONS COTEAUX		7 ^e BUREAU ÉCOLE DES FILLES COTEAUX		TOTAUX	
	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS
	Liste d'Union Républicaine pour la Défense des Intérêts de Saint-Cloud.....	20.710	1.362	15.181	970	22.945	1.772	18.402	1.452	17.412	1.055	4.642	237	12.344	763	111.636
Liste d'Entente Républicaine et Indépendante pour la Défense des Intérêts Communaux..	6.846	255	4.852	246	7.142	444	5.309	290	7.269	314	1.641	35	4.541	209	37.600	1.793
Liste d'Union Ouvrière et Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux dans la Paix et l'Indépendance Nationale, présentée par le Parti Communiste Français..	5.382	220	5.215	221	2.553	196	2.050	100	5.050	198	8.148	585	2.966	154	31.364	1.674
Liste de Sauvegarde Républicaine et de Défense des Intérêts Communaux, présentée par le Parti Socialiste Français.....	3.068	205	3.370	229	2.567	132	1.934	77	2.761	105	1.838	15	1.770	46	17.308	809

Suffrages de liste de chaque liste

Liste	NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS
Liste d'Union Républicaine pour la Défense des Intérêts de Saint-Cloud.....	16
Liste d'Entente Républicaine et Indépendante pour la Défense des Intérêts Communaux..	5
Liste d'Union Ouvrière et Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux dans la Paix et l'Indépendance Nationale.....	4
Liste de Sauvegarde Républicaine et de Défense des Intérêts Communaux.....	2

Agents de l'Electricité de France et Gaz de France

Médaille d'Argent

M. GIRAUDET Marcel, 18, rue Pigache, agent des cadres à l'E.D.F.

M. VILLIERS-MORIAME Charles, ingénieur en chef à l'E.D.F.

Officier du Mérite Social

Décret du 6 juillet 1955 - B. O. des Décorations du 24-7-55, n° 16

M. LE GUELLEC Jean-Germain, rue des Ecoles, à Saint-Cloud, services rendus aux œuvres sociales.

Médaille d'Argent de l'Education Physique et des Sports

M. DURIS Louis, 8, rue Gaston-Latouche, Saint-Cloud, services rendus aux sports.

Nous adressons à tous ces nouveaux promus nos plus vives et plus sincères félicitations.

NÉCROLOGIE

Les obsèques d'Andrée Hardouin

Le 3 août ont eu lieu dans la chapelle de l'Hôpital de Saint-Cloud, les obsèques d'Andrée Hardouin, chirurgien-dentiste, fille de notre dévoué directeur des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, décédée accidentellement à l'âge de 32 ans, près de Loches (Indre-et-Loire).

Beaucoup de Clodoaldiens avaient tenu à venir témoigner à la famille de cette sympathique jeune fille la part qu'ils prenaient à son immense douleur.

Le Chanoine Collin a donné l'absoute. L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille au cimetière de Saint-Cloud.

Nous présentons à Madame et à M. Robert Hardouin, nos condoléances les plus émues.

Le professeur Huguenin a été inhumé à Saint-Cloud

Le professeur Huguenin, directeur de l'Institut du Cancer à Villejuif, a été inhumé à Saint-Cloud, le vendredi 5 août. Une foule immense assistait à ses obsèques. Elle était composée de ses amis, confrères et infirmiers. Pour la science, la mort du professeur Huguenin est une perte considérable. Brillant combattant de la guerre 1914-1918, agrégé en 1930, il était aussi aimé qu'admiré. Certains membres de sa famille habitent encore notre cité qu'il affectionnait particulièrement.

De plus, il venait d'être nommé membre du Conseil d'administration du Centre Départemental Anticancéreux de Saint-Cloud.

L'Abbé Lasnier a célébré la messe en l'église paroissiale. Le Chanoine Collin a donné l'absoute.

Nous présentons à la famille nos bien vives condoléances.

**LE SOUVENIR DU SERGENT AMERICAIN
LAWRENCE KELLY**

Le 29 juillet dernier, aux Invalides, a été célébré le souvenir du sergent américain Lawrence Kelly. Mlle Marcelle Thomas, présidente-fondatrice du Kelly Memorial, entourée des plus hautes personnalités américaines et françaises, a présidé cette manifestation destinée à commémorer annuellement le sacrifice des Américains morts pour la France et singulièrement pour la Libération de Paris. Une couronne de fleurs a été envoyée par avion à Arlington (Pennsylvanie), au cimetière des Américains tombés pour la cause des Alliés. M. Laurence, M. Bonnifaud, M. Neveu, étaient aux côtés de Mlle Marcelle Thomas.

**Procès-verbal de l'installation
du Conseil Municipal et de l'élection
du Maire et des adjoints réglementaires**

L'an mil neuf cent cinquante-cinq, le vendredi 28 octobre, à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Cloud, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 octobre, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux :

1. M. Chaveton.	15. M. Delahaye.
2. M. Rollin.	16. M. Marin.
3. M. Monsel.	17. M. Salles.
4. M. Laurence.	18. M. Ducros.
5. M ^{me} Clément.	19. M. Coutureau.
6. M. Schreder.	20. M. Devèze.
7. M. Charonnière.	21. M. Hatry.
8. M. Joulia.	22. M. Comeau.
9. M ^{me} Lorrain.	23. M. Primel.
10. M. Guillaume.	24. M. Bottigelli.
11. M. Lemonnier.	25. M ^{me} Maloïsel.
12. M. Petit.	26. M. Dupérier.
13. M. Beaufocher.	27. M. Le Guen.
14. M. Colin.	

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Chaveton, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé : MM. Chaveton, Rollin, Monsel, Laurence, M^{me} Clément, MM. Schreder, Charonnière, Joulia, M^{me} Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Devèze, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, M^{me} Maloïsel, MM. Dupérier, Le Guen, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Rollin, le plus âgé des membres du Conseil municipal, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Delahaye.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante.....	»
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	27
Majorité absolue.....	14

Ont obtenu :

M. Chaveton	16 voix
M. Lemonnier	6 voix
M. Comeau	4 voix
M. Joulia	1 voix

M. Chaveton ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Chaveton, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	21
Majorité absolue.....	11

Ont obtenu :

M. Monsel	16 voix
M. Joulia	3 voix
M. Lemonnier	2 voix

M. Monsel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	5
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12

Ont obtenu :

M. Rollin	18 voix
M. Lemonnier	2 voix
M. Joulia	1 voix
M ^{me} Lorrain	1 voix

M. Rollin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	10
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	17
Majorité absolue.....	9

Ont obtenu :

M. Schreder	15 voix
M. Lemonnier	2 voix

M. Schreder ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième adjoint.

Suite de la Séance du Conseil Municipal du 28 Octobre 1955

Compte Rendu Analytique

Avant l'élection du maire et des adjoints, MM. Salles, Dupérier et Devèze ont exposé leur point de vue et M. Le Guen a déposé la motion suivante :

« Motion préalable à l'élection du maire »

« Notre pays subit actuellement une crise grave mettant le régime républicain en danger. Cette crise a des causes multiples pouvant se résumer en deux mots : égoïsme et immoralité politique. Ce qui est vrai du point de vue national est aussi valable sur le terrain communal, notamment dans une cité de l'importance de Saint-Cloud.

« Ne serait-il pas très urgent, avant qu'une fois de plus ce ne soit trop tard, de provoquer le rassemblement honnête et désintéressé de tous les démocrates et socialistes authentiques pour assurer la sauvegarde des institutions républicaines et l'avenir de Saint-Cloud ? »

Création de deux postes d'adjoints supplémentaires

Le Conseil municipal, sur la proposition du maire, décide :

- 1° A l'unanimité, de créer un poste d'adjoint supplémentaire;
- 2° Par 21 voix, celles de la majorité et du groupe Salles, contre deux, celles de MM. Dupérier et Le Guen et 4 abstentions, celles du groupe communiste, de créer un deuxième poste d'adjoint supplémentaire.

Conformément à l'article 68 de la loi du 5 avril 1884, l'élection aura lieu à l'expiration du délai de 15 jours suivant le dépôt de la délibération à la préfecture.

Election des délégués du Conseil municipal

1° Election de deux délégués à la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud.
Candidats : M. Beaufocher, M^{me} Lorrain, MM. Dupérier, Coutureau.

Sur 27 votants, ont obtenu :
M. Beaufocher 16 voix, M^{me} Lorrain 16 voix, M. Dupérier 10 voix, M. Coutureau 6 voix, M. Ducros 1 voix, un bulletin blanc.

M. Beaufocher et M^{me} Lorrain ont été élus délégués à la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud;

2° Election de quatre délégués à la Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale.

Candidats : M^{me} Clément, M^{me} Lorrain, M. Ducros, M^{me} Maloïsel, M. Le Guen.

Sur 27 votants, ont obtenu :
M^{me} Clément 16 voix, M^{me} Lorrain 24 voix, M. Ducros, 25 voix, M. Le Guen 9 voix, M. Devèze 1 voix, M. Lemonnier 1 voix, M. Coutureau 1 voix.

M^{me} Clément, M^{me} Lorrain, M. Ducros et M^{me} Maloïsel ont été élus délégués à la Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale;

3° Election de cinq délégués à la Caisse des Ecoles Publiques.
Candidats : MM. Monsel, Laurence, Charondière, Ducros, Bottigelli.

Sur 27 votants, ont obtenu :
M. Monsel 21 voix, M. Laurence 20 voix, M. Charondière 23 voix, M. Ducros 23 voix, M. Bottigelli 22 voix, M. Lemonnier 2 voix, M. Dupérier 2 voix, M. Le Guen 2 voix.

MM. Monsel, Laurence, Charondière, Ducros, Bottigelli ont été élus délégués à la Caisse des Ecoles Publiques;

4° Election de deux délégués au Syndicat Intercommunal de la Banlieue de Paris pour le Gaz.

Candidats : M. Petit, comme délégué titulaire; M. Salles, comme délégué suppléant.

A l'unanimité, M. Petit a été déclaré délégué titulaire et M. Salles délégué suppléant;

5° Election de deux délégués au Syndicat Intercommunal du rû de Vaucresson.

Candidats : M. Coutureau, comme délégué titulaire; M. Guillaume, comme délégué suppléant.

A l'unanimité, M. Coutureau a été élu délégué titulaire; M. Guillaume délégué suppléant;

6° Election de deux délégués à la Caisse Mutuelle des départements et communes.

Candidats : MM. Guillaume et Hatry.

A l'unanimité, MM. Guillaume et Hatry ont été élus délégués à la Caisse Mutuelle des départements et des communes;

7° Election d'un délégué à la Commission administrative de Révision de la Liste électorale.

Candidats : M. Marin qui a été élu à l'unanimité.

8° Election de deux délégués à la Commission de Jugement de la Liste électorale.

Candidats : M. Petit et Comeau qui ont été élus à l'unanimité.

Constitution des Commissions

Sur la proposition du maire, le Conseil décide de constituer les Commissions à la représentation proportionnelle et de répartir les commissaires de la façon suivante :

Sur 11 membres : liste Chaveton 6; liste Salles 2.

Liste communiste 2; liste socialiste 1.

A l'unanimité, les différentes Commissions ont été constituées comme suit :

Commission des Finances :

MM. Monsel, Rollin, M^{me} Clément, MM. Lemonnier, Petit, Charondière, Devèze, Hatry, Comeau, Bottigelli, Dupérier.

Commission des Travaux :

MM. Schreder, Joulia, M^{me} Lorrain, MM. Beaufocher, Colin, Delahaye, Salles, Primel, Comeau, Le Guen, Coutureau.

Commission des Œuvres sociales :

MM. Rollin, Laurence, M^{mes} Clément, Lorrain, MM. Guillaume, Marin, Ducros, Coutureau, M^{me} Maloïsel, MM. Comeau, Le Guen.

Commission des Fêtes et Sports :

M. Monsel, M^{me} Lorrain, MM. Charondière, Petit, Delahaye, Marin, Ducros, Hatry, Primel, M^{me} Maloïsel, M. Dupérier.

Commission des Marchés :

MM. Monsel, Joulia, Petit, M^{ms} Clément, M^{me} Lorrain, MM. Guillaume, Ducros, Hatry, Comeau, M^{me} Maloïsel, M. Le Guen.

Commission du Logement :

MM. Rollin, Joulia, Monsel, Laurence, Charondièrre, Delahaye, Devèze, Coutureau, Primel, Bottigelli, Le Guen.

Commission de l'Enseignement :

MM. Monsel, Laurence, M^{me} Clément, MM. Lemonnier, Petit, Guillaume, Devèze, Ducros, Bottigelli, M^{me} Maloisel, M. Dupérier.

..

A l'issue de la constitution des Commissions, M. Bottigelli, au nom du groupe communiste, propose le vœu suivant, qui est voté à l'unanimité, après les explications données au sujet des charges nouvelles d'assistance par MM. Devèze et Dupérier :

« Le Conseil municipal de Saint-Cloud, ému des conséquences du décret du 23 mai 1955, qui met à la charge des communes la part des frais d'assistance supportées précédemment par le département ;

« Considérant que de ce fait le budget municipal sera lourdement grevé ;

« Demande l'abrogation de ce décret. »

..

Attribution au personnel communal des avantages accordés aux agents et fonctionnaires de l'Etat à compter du 1^{er} octobre 1955 par décret du 30 juin 1955.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'étendre aux agents communaux les dispositions du décret du 30 juin 1955 portant remise en ordre des rémunérations de la fonction publique.

..

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Guen, avant la clôture de la séance, demande que la question du *Bulletin Municipal* soit portée à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil municipal.

A ce sujet, M. Devèze fait remarquer que certaines communes avoisinantes, Chaville et Meudon notamment, font paraître un *Bulletin Municipal* sans aucune dépense pour la ville, grâce à la publicité. M. Rollin indique que ce procédé a déjà été envisagé.

..

M. Ducros donne connaissance d'une lettre indiquant que le Maire de la commune italienne de Frascati est intéressé par le jumelage avec Saint-Cloud.

Saint-Cloud, le 3 novembre 1955.

Le Secrétaire de séance :

D. DELAHAYE.

Vu :

Le Maire :

F. CHAVETON.

SOCIÉTÉ DES « ARTISTES CLODOALDIENS »

Le vernissage du X^e Salon des Artistes de Saint-Cloud sera inauguré le samedi 19 novembre 1955, à 15 heures, au Centre Culturel et Artistique, rue des Ecoles, par M. le Maire, les Membres de la Municipalité et le Président des Artistes Clodoaldiens.

Nous souhaitons qu'une nombreuse assistance vienne apprécier la diversité et la qualité de cette manifestation des artistes locaux qui auront cette année des invités d'honneur de classe internationale comme BAUCHARD, BRAYER, MONTEZIN, BERTHOMME SAINT-ANDRÉ, GUASTUALLA.

Cette exposition aura lieu jusqu'au dimanche 11 décembre inclus, les samedis et dimanches, de 10 heures à midi et de 14 h. 30 jusqu'à 18 heures.

Nous invitons tous les amis des arts à visiter les salles de ce X^e Salon qui groupera des peintres, sculpteurs, graveurs et céramistes de talent.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mois de Juillet

James-Walther David - Michel Viseur - Catherine-Suzanne Jarret - Claude Rosay - Armel-Marie Marchais - Sylvana Cunati - Alain-Antonio-Paul Caria - Jean-Pierre-Joseph-Marie Danet - Maxime-Pol Serrière - Gilles-Denis-Pierre Bourdoiseau - Marylène-Denise Poitout - Eric-René Turmine - Yvette-Jacqueline-Pierrette Renard - Elisabeth-Annie-Claude Ruat - Viviane-Roberte-Raymonde Chambrelan - Jean-Loup-Jacques Cuziol - Brigitte-Liliane Ibler.

Mois d'Août

Patrick Mourgues - Christian-Henri-Philippe-Pierre Maillet - Jean-Michel Moran - Monique Le Boulbar - Marcelle Jolival - Daniel-Robert-André Boucaut - Gérard Martins de Vale - Marie-Valérie Trodé - Bernard Siret - Dominique-François Caut.

Mois de Septembre

Joëlle-Simone-Andrée Courtillon - Isabelle Bessard - Brigitte-Jane-Odette Delouye - Christian-Henri-André Miot - Thierry-Marcel-François-Alain Maire d'Eglise - Sylvie-Marie-Viviane Cochelin - Marie-Catherine Rioual - Pierre-Yves-Jean-Marie Ruhaut - Jean-Philippe-Guy Frelicot.

MARIAGES

Mois de Juillet

Jean-Philippe Pascaud et Thérèse-Marie-Germaine Bœuf - Marcel-Jules Josneau et Philomène-Jeanne-Marie Izcard - Pierre-Louis Gravereau et Jeanne-Pierrette Dussubieux - Marcel-René Geoffroy et Marcelle-Solange-Françoise Chatonnet - Jacques Guidez et Denise-Jeanne Guillarmou - Thomas-Jean-Marie Flatres et Yvonne-Elisabeth Nicol - Camille-Georges Perdoux et Anne-Marie-Louise-Eugénie Besse - Paul-Camille-Marcel Le Lann et Colette-Sidonie-Marie Kgrohen - Francis-Emile-Donatien Dovergne et Françoise-Marie-Berthe Messerli - James-Georges Coignard et Mireille-Claire Poupart - Jackie-Gaston Devrieze et Jacqueline-Monique Rapalli - Claude-Paul-Maurice Lepetit et Françoise-Madeleine Lemarié - Robert-Louis-Henri Boisgard et Annick-Louise Joset - Armando-José Devoti et Thérèse-Marie-Mathurine Peric - Georges-Louis Collin et Ginette-Jeannine-Renée Verdureau.

Mois d'Août

Jean-Marie Berthet et Aline-Germaine-Claude Mouraux - Noël-André Viel et Jeannine-Thérèse-Bernadette Riquier - Robert-Georges-Marie Harrouet et Germaine-Albertine-Aimée Besnard - Gérard-René Moreux et Yvonne-Marie-Rose-Laurence Fabry - Firmin-Augustin Mourgues et Emilienne Flagel - Lucien-Emile Tissier et Marcelle-Blanche Bonneau - Serge-Louis-Pierre Toth et Marie-Josèphe-Hélène Blottière.

Mois de Septembre

Georges-Marius-Joseph Ribière et Andrée-Alice-Marie Chemin Charles Clerte et Jeannine-Paule-Eugénie Mottet - Robert-François-Michel Grégoire et Solange-Nicole Cazier - Jean Barrière et Sylvie-Justine-Marguerite Maton - Serge-Gabriel-Maurice Chenaillier et Micheline-Christiane Bayart - François-Jean Hofecker et Christiane-Jacqueline Aubert - Robert-Charles Delépine et Geneviève Gusman - Félix-Edme Agostini et Jeannine-Eliane Leclerc - Charles-Jean Morelli et Germaine-Gracie Larramendy - Roger Naert et Paulette-Blanche-Angèle Laplagne.

DECES

Mois de Juillet

René Patrier, 61 ans - Rachel Becker, veuve Hirsch, 87 ans - Hélène-Marguerite Riard, veuve Auzou, 77 ans - Henriette-Désirée Lefèvre, veuve Pruvost, 77 ans. — Thérèse-Paule-Germaine Comte, femme Boivin, 44 ans.

Mois d'Août

Anne Goavec, veuve Champion, 88 ans. — Jean-Nicolas Guillou, 42 ans - Louise-Inès Paul, 59 ans - Michel Viseur, 25 jours - Gabrielle Raoult, 91 ans - Marie-Jeanne L'Eilde, veuve Ropars, 58 ans - Adolphine Steffe, femme Dubois, 48 ans.

Mois de Septembre

Henri-Albert Guillerm, 33 ans - Eugène Gusching, 81 ans - Louis Schoubrenner, 49 ans - Jeannine-Danièle Laurent, 2 jours - Paul Bonnet, 57 ans - Louis-Octave Audard, 48 ans.